

DÉROGATION MINEURE

549, rue Marquis, Repentigny

Prenez avis que le conseil municipal de la Ville de Repentigny statuera, lors d'une séance publique qui se tiendra le 10 juin 2025 à la salle du conseil municipal située au 435, boulevard Iberville à Repentigny, à compter de 19 h, sur une demande de dérogation mineure déposée à l'égard de l'immeuble situé au 549, rue Marquis, à Repentigny portant le numéro de lot 2 147 269, pour laquelle le comité consultatif d'urbanisme a émis son avis le 8 mai 2025.

L'objet de cette demande est de de réduire la marge arrière à 7,28 m du bâtiment principal, à usage d'habitation unifamiliale, afin de régulariser sa localisation, alors que le règlement exige une marge de 7,5 m minimum sur l'immeuble situé au 549, rue Marquis portant le numéro de lot 2 147 269, telle que déposée.

Préalablement à la décision du conseil, toute personne intéressée pourra se faire entendre en regard de ce sujet lorsque ce point sera appelé à l'ordre du jour.

Donné à Repentigny, ce 20^e jour du mois de mai 2025.

L'assistant-greffier,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Stéphane Desrochers".

M^e Stéphane Desrochers, avocat